

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

David GALTIER représenté par Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN représenté par Christian BURLE - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-001-12795/22/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association ARTS pour la gestion d'une plateforme logistique des tournages dans le cadre du protocole d'accord Marseille en Grand - Approbation d'une convention

35434

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'attractivité qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Les tournages cinéma et audiovisuels sur le territoire métropolitain Aix-Marseille-Provence, sont en constante progression depuis plus de vingt ans. La situation sanitaire a encore fait évoluer la demande, avec de nombreux tournages qui se sont relocalisés en France plutôt qu'à l'étranger.

En 2021, ce sont 6000 jours de tournage qui se sont déroulés en Région Sud, dont 470 de productions étrangères. Depuis fin 2020 avec la fermeture de la Caserne d'Aurelle, ancienne caserne militaire gérée par la Ville de Marseille et réinvestie par les productions comme base d'accueil des tournages, il n'y a plus d'offre de ce type à Marseille.

L'attractivité de la région marseillaise pour la filière en pâtit, et le besoin urgent de créer un nouvel espace d'accueil est flagrant. ARTS est, au travers de ses membres et de ses réseaux, la mémoire de centaines de tournages réalisés dans la Région Sud depuis plus de 20 ans et particulièrement des différentes politiques de la Ville de Marseille en matière d'accueil des productions.

Ainsi, naturellement en 2002, à l'initiative de plusieurs techniciens du cinéma emblématiques locaux, l'Association ARTS voit le jour. Les objectifs premiers sont de promouvoir et développer l'activité professionnelle des techniciens du Sud-Est et de représenter ses membres auprès des institutions de la filière, des collectivités territoriales et des interlocuteurs, publics ou privés, en lien avec les tournages. L'association participera d'ailleurs aux premières commissions d'aide à la production de la Région et du CNC

Dès lors, ARTS contribue à l'initiative et au maintien de différentes occupations de friches, comme lieux de soutien logistique aux tournages :

- la maternité de la Belle de Mai de 2007 à 2014
- la caserne d'Aurelle de 2014 à 2020
- le 32 Cours Lieutaud avec l'association Marseille In Action (MIA) en 2018-2019
- les locaux de la CCI au 68 rue Edmond Rostand depuis 2019

Aujourd'hui en 2022, l'association compte chaque semaine de nouvelles adhésions issues de toutes les professions, de tous les formats de tournage, de toutes les qualifications qui font et représentent la production cinéma et audiovisuelle en Région Sud. En effet, la zone d'influence de l'association s'est étendue aux départements voisins, Var, Vaucluse, Alpes du Sud, Alpes Maritimes, afin de rendre ces territoires plus accueillants aux productions, notamment grâce à la création de bureaux du cinéma, et de promouvoir ainsi de nouvelles propositions de lieux de tournage

Les actions de l'association sont notamment de :

- Recenser et formuler les besoins de la filière auprès des institutions et partenaires

- Être force de proposition : l'association met en place des groupes de travail sur différents thèmes d'actualité, comme l'écologie des tournages, les tarifs et modalités de location de décor, la question des bases logistiques d'accueil de tournage
- Promouvoir les compétences des professionnels et contribuer à favoriser l'accueil des tournages en Région.
- Animer le réseau, contribuer à la mise à jour des compétences de ses membres.
- Mettre en place des formations, en partenariat avec les organismes et institutions concernées

Le projet de base logistique d'accueil de tournages répond à une demande urgente et croissante en la matière à Marseille. Il s'agit d'un outil devenu absolument nécessaire pour l'attractivité de la région pour la filière : un lieu d'accueil des tournages à l'usage des productions cinéma et audiovisuel comprenant des bureaux, des lieux de stockage, des ateliers de construction de décors, avec une capacité de stationnement pour les camions, situé à proximité des axes principaux de transport routier.

Les différentes vocations du site sont :

- Ateliers : les ateliers sont le lieu de fabrication des décors. Ils doivent être fonctionnels, confortables et appropriables, s'adapter aux besoins des équipes et leur offrir de bonnes conditions de travail (atelier menuiserie, atelier peinture, atelier serrurerie, aire de construction, stockage des déchets)
- Costumes : les costumes font partie intégrante de la base logistique. L'espace nécessaire à leur accueil varie selon les projets. La buanderie, avec plusieurs machines et un espace de séchage, est le seul espace fixe à prévoir pour cette partie du programme
- Stationnement : en proposant une zone de stationnement camions, la base logistique répond aussi à un manque de stationnement sécurisé à Marseille pour les camions.
- Douanes : la base logistique est aussi un lieu de stockage pour les équipes de tournage : décors, objets, costumes. Ces espaces de stockages, les douanes, doivent être sécurisés et divisés en plusieurs unités pour permettre à différentes productions de louer simultanément des zones
- La base logistique accueille également des bureaux. Les équipes ont besoin d'espaces chauffés / ventilés, isolés du bruit, d'un accès à internet et de prises électriques.
- Espaces communs : la base logistique doit devenir un véritable lieu de vie, convivial et accueillant, avec des espaces de repas, de réunion, des équipements sanitaires, des vestiaires ainsi qu'un bureau de gardien.

Dans le cadre du protocole d'accord entre l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille en vue du déploiement des projets culturels prévus au titre de "Marseille en Grand", adopté par la Métropole au conseil du 20 octobre 2022, l'EPF et Euroméditerranée ont accepté la signature d'un bail d'occupation temporaire avec l'ARTS à partir du mois de novembre 2022 et jusqu'en 2025 d'un équipement situé 56 boulevard du Capitaine Gèze. L'association a pour projet de réaliser en une réhabilitation légère et une adaptation d'un bâtiment de plus de 4 000 m². Ce site présente les caractéristiques nécessaires au bon fonctionnement d'une base logistique et a été validé par les techniciens travaillant sur les tournages dans la zone de Marseille. Il permettra d'accueillir jusqu'à 6 productions simultanément.

Le modèle économique du projet prévoit des tarifs de location des espaces qui répondent à l'économie actuelle des tournages avec une grille tarifaire cohérente et non prohibitive, prenant en compte le besoin d'une véritable volonté de soutien à la filière de la part des institutions. Le modèle économique projeté par l'ARTS pourrait justifier un besoin limité de financement public pour la gestion équilibrée du lieu.

Après le rendu du projet définitif d'aménagement par l'ARTS à la fin du mois de septembre, les travaux d'aménagement pourraient débuter à la fin de l'année 2022 et l'ouverture du lieu aux productions serait possible avant l'été 2023.

Les investissements de mis aux normes du bâtiment, évalués à 1M€, seront totalement pris en charge par l'Etat via la banque des territoires, dans le cadre du projet « Marseille en grand ».

Situé à proximité du pôle multimodal Gèze, le site est accessible en transports en commun depuis le centre-ville en moins de 15 minutes. A partir de la station Gèze, il est possible de se rendre à pied sur site ou via le bus 38 jusqu'à l'arrêt Gèze Sauvage. Le long d'un axe routier important reliant l'autoroute A7 à l'autoroute du littoral, le site est également facilement accessible en voiture, depuis les villes alentours ou l'aéroport.

L'association sollicite dans ce cadre un soutien financier évalué à 80 000€ par an sur les 3 années du bail afin de conforter ce projet primordial pour cette filière fléchée comme prioritaire dans l'agenda du développement économique prioritaire.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association ARTS une subvention d'un montant de 80 000€ au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS n°00002965.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association ARTS d'un montant de 80 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association ARTS ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la Métropole Aix-Marseille Provence, sous politique B330, chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Filière Cinéma,
Industrie créative

Gaby CHARROUX